

Bien trier,
moins jeter!

RÉDUIRE • RÉUTILISER • RÉCUPÉRER • COMPOSTER



Calendrier

des collectes 2026

Calendrier téléchargeable

Créez votre compte au citoyen.saint-lambert.ca pour obtenir votre horaire personnalisé de collectes, programmer des rappels la veille et télécharger votre calendrier dans votre agenda (pour les résidences unifamiliales et les immeubles de 8 logements et moins seulement).

BACS AUTORISÉS

Déchets

Résidences unifamiliales et immeubles de 8 logements et moins: seuls les bacs roulants noirs, verts ou gris (120 L, 240 L ou 360 L) à prise européenne sont acceptés. Un seul bac par résidence unifamiliale est permis.

Matières organiques et récupérables

Seuls les bacs fournis par la Ville sont acceptés. Pour en obtenir un, communiquez avec la Division de l'environnement.

Résidus végétaux

Les contenants suivant sont acceptés: poubelle avec couvercle (max. 100 L), sac en papier biodégradable (max. 150 L) ou bac roulant gris, noir ou vert (120 L, 240 L ou 360 L) à prise européenne.

UTILISATION DES BACS

Le couvercle doit être bien fermé. Aucune matière ne doit dépasser du bac ni être placée à côté. Placez le bac en bordure du trottoir, sur votre terrain, entre 19h la veille et 5h30 le jour de la collecte. Orientez les roues vers votre résidence et respectez un dégagement de 1 m autour du bac.

BAC NON RAMASSÉ

La collecte a lieu entre 6 h et 19 h. Si votre bac n'a pas été ramassé après ce délai, laissez-le en place et communiquez avec la Division de l'environnement au 450 672-4444 ou à environnement@saint-lambert.ca



Votre bac est bien placé!

La poignée est orientée vers votre résidence.

Le couvercle est bien fermé et aucun surplus ne dépasse du bac ou ne se trouve à côté.



Même si vous avez plusieurs bacs, respectez un dégagement de 1 m entre chacun d'eux.

Le bac est placé en bordure du trottoir, sur votre terrain.



Un dégagement de 1 m autour du bac est respecté.

1 m

1 m

RUE

TROTTOIR

VOTRE PROPRIÉTÉ



Carte des secteurs

La ville de Saint-Lambert est divisée en quatre secteurs illustrés sur la carte ci-dessus. Les journées de collecte des déchets, des matières organiques, des matières récupérables, des encombrants et des résidus végétaux varient d'un secteur à l'autre.

Veuillez identifier votre secteur et vous référer au calendrier qui s'y rapporte dans les pages suivantes.

Calendrier des collectes

2026

Nouvelle fréquence ! La collecte des déchets se fera aux deux semaines durant la saison estivale pour les immeubles de 8 logements et moins.

Modification de l'horaire : à compter de juin, la collecte des déchets se fera le mercredi plutôt que le lundi pour les immeubles de 8 logements et moins du secteur 1 et pour les immeubles de 9 logements et plus et ICI de tous les secteurs.



JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

TYPES DE COLLECTES

Déchets Immeubles de 8 logements et moins

Déchets Immeubles de 9 logements et plus et ICI

Matières récupérables*

Matières organiques**

Encombrants

Résidus végétaux

Sapins de Noël

* Pour les matières récupérables, des horaires particuliers s'appliquent pour les immeubles munis de conteneurs. Voir page 8 pour consulter les horaires.

** La collecte des matières organiques demeure chaque semaine à l'année pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les immeubles de 9 logements et plus.



Calendrier des collectes

2026



Nouvelle fréquence ! La collecte des déchets se fera aux deux semaines durant la saison estivale pour les immeubles de 8 logements et moins.

Modification de l'horaire : à compter de juin, la collecte des déchets se fera le mercredi plutôt que le lundi pour les immeubles de 9 logements et plus et ICI de tous les secteurs.

2

**SECTEUR
PARC
ALEXANDRA**



JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

TYPES DE COLLECTES

Déchets Immeubles de 8 logements et moins

Déchets Immeubles de 9 logements et plus et ICI

Matières récupérables*

Matières organiques**

Encombrants

Résidus végétaux

Sapins de Noël

* Pour les matières récupérables, des horaires particuliers s'appliquent pour les immeubles munis de conteneurs. Voir page 8 pour consulter les horaires.

** La collecte des matières organiques demeure chaque semaine à l'année pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les immeubles de 9 logements et plus.



Calendrier des collectes

2026

Nouvelle fréquence ! La collecte des déchets se fera aux deux semaines durant la saison estivale pour les immeubles de 8 logements et moins.

Modification de l'horaire : à compter de juin, la collecte des déchets se fera le mercredi plutôt que le lundi pour les immeubles de 9 logements et plus et ICI de tous les secteurs.



JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

TYPES DE COLLECTES

- Déchets Immeubles de 8 logements et moins
- Déchets Immeubles de 9 logements et plus et ICI
- Matières récupérables*
- Matières organiques**
- Encombrants
- Résidus végétaux
- Sapins de Noël

* Pour les matières récupérables, des horaires particuliers s'appliquent pour les immeubles munis de conteneurs. Voir page 8 pour consulter les horaires.

** La collecte des matières organiques demeure chaque semaine à l'année pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les immeubles de 9 logements et plus.



Calendrier des collectes

2026

Nouvelle fréquence ! La collecte des déchets se fera aux deux semaines durant la saison estivale pour les immeubles de 8 logements et moins.

Modification de l'horaire : à compter de juin, la collecte des déchets se fera le mercredi plutôt que le lundi pour les immeubles de 9 logements et plus et ICI de tous les secteurs.

4 SECTEUR VIEUX SAINT-LAMBERT

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

TYPES DE COLLECTES

- Déchets Immeubles de 8 logements et moins
- Déchets Immeubles de 9 logements et plus et ICI
- Matières récupérables*
- Matières organiques**
- Encombrants
- Résidus végétaux
- Sapins de Noël

* Pour les matières récupérables, des horaires particuliers s'appliquent pour les immeubles munis de conteneurs. Voir page 8 pour consulter les horaires.

** La collecte des matières organiques demeure chaque semaine à l'année pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les immeubles de 9 logements et plus.



Horaires particuliers de la collecte des matières récupérables

2026

Immeubles, industries, commerces et institutions (ICI)
munis de conteneurs (secteurs 1 à 4)

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



TYPES DE COLLECTES

Matières récupérables Immeubles et ICI avec conteneurs à chargement avant (secteurs 1 à 4)

Matières récupérables Immeubles et ICI avec conteneurs à chargement arrière (secteurs 1 à 4)



Aide-mémoire

Matières récupérables



MATIÈRES ACCEPTÉES

CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenants de produits d'entretien ménager
- ✓ Emballages, pots et contenants de produits alimentaires
- ✓ Boîtes de carton
- ✓ Assiettes et papier d'aluminium
- ✓ Emballages de mets préparés à emporter
- ✓ Plastiques alimentaires (sacs de céréales, emballages de fromage, sacs de croustilles, sacs de biscuits, etc.)

IMPRIMÉS

- ✓ Enveloppes
- ✓ Journaux et circulaires
- ✓ Feuilles de papier
- ✓ Cahiers



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Aérosols*
- ✗ Emballages de protection en polystyrène
- ✗ Piles*
- ✗ Seringues
- ✗ Boyaux d'arrosage
- ✗ Chaises de jardin
- ✗ Jouets
- ✗ Casseroles
- ✗ Vêtements et tissus

* Doivent être apportés dans un point de dépôt autorisé.

Résidus végétaux



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Gazon
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Branches de 10 cm et moins de diamètre attachées en ballots*
- ✓ Résidus de taille de haie
- ✓ Plantes et fleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Branches massives et très longues
- ✗ Souches
- ✗ Bûches

* Les branches doivent être d'un diamètre inférieur à 10 cm, d'une longueur maximale de 1 m et regroupées en ballots ficelés d'un maximum de 40 cm de diamètre.



Matières organiques



ASTUCES

- Enrobez vos résidus dans du vieux papier ou déposez-les dans une boîte de carton.
- Congelez les articles qui sentent fort jusqu'au jour de la collecte (viandes, poissons, etc.).
- Saupoudrez le fond de votre bac de bicarbonate de soude.
- Placez votre bac à l'ombre et mettez-le en bordure de rue à chaque collecte, même s'il n'est pas plein.
- Placez quelques feuilles de papier journal au fond du bac pour éviter que les matières n'y gèlent ou n'y collent.



MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES CRUS OU CUITS ET SANS EMBALLAGE

- ✓ Fruits et légumes (*noyaux, pelures et pépins*)
- ✓ Café et thé (*grains, marc, filtres, sachets*)
- ✓ Viandes, poissons et fruits de mer (*os, arêtes, coquilles souples*)
- ✓ Produits laitiers solides
- ✓ Œufs et coquilles
- ✓ Noix et écales
- ✓ Graisses animales et végétales
- ✓ Nourriture pour animaux

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- ✓ Essuie-tout, papiers mouchoirs et serviettes de table
- ✓ Journaux
- ✓ Cartons souillés d'aliments (*boîtes de pizza, d'œufs, etc.*)
- ✓ Sacs de papier avec ou sans pellicule de cellulose
- ✓ Papiers cirés et parchemins



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Fruits de mer à carapace dure (*palourdes, huitres, moules, homards, crabes, etc.*)
- ✗ Essuie-tout mouillés par un produit de nettoyage
- ✗ Serviettes hygiéniques et culottes d'incontinence
- ✗ Litières d'animaux
- ✗ Produits pharmaceutiques et cosmétiques
- ✗ Animaux morts
- ✗ Branches et feuilles
- ✗ Cendres
- ✗ Sciure et copeaux de bois
- ✗ Terre et sable
- ✗ **Sacs de plastique conventionnels, oxobiodégradables et compostables**

Encombrants



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Bains en acrylique ou en fibre de verre
- ✓ Canapés et fauteuils
- ✓ Matelas
- ✓ Meubles non composés de bois
- ✓ Meubles rembourrés
- ✓ Revêtements de sol en vinyle, stores et tapis
- ✓ Miroirs
- ✓ Toiles de piscine
- ✓ Boyaux d'arrosage
- ✓ Planches à repasser
- ✓ Moustiquaires



MATIÈRES REFUSÉES*

- ✗ Résidus domestiques dangereux
- ✗ Appareils électroniques
- ✗ Pneus
- ✗ Matériaux de construction
- ✗ Bois et meubles en bois
- ✗ Métaux et ferraille
- ✗ Branches, troncs, terre, tourbe et résidus végétaux
- ✗ Matières récupérables
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation

* Ces articles doivent être apportés à l'un des écocentres de l'agglomération de Longueuil. Pour en savoir plus: longueuil.quebec/ecocentres.

Déchets ultimes



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Bouchons de liège, cire et cotons-tiges
- ✓ Gomme à mâcher
- ✓ Mégots et cendre de cigarette
- ✓ Feuilles jetables de balai
- ✓ Serviettes hygiéniques et culottes d'incontinence
- ✓ Sacs d'aspirateur et leur contenu
- ✓ Ustensiles, contenants, pellicules et sacs de plastique biodégradables ou oxobiodégradables
- ✓ Vaisselle et verres
- ✓ Litières et déjections animales



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Résidus domestiques dangereux*
- ✗ Appareils électroniques*
- ✗ Pneus*
- ✗ Matériaux de construction*
- ✗ Métaux et ferraille*
- ✗ Branches, troncs, terre, tourbe et résidus végétaux*
- ✗ Matières récupérables
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation*
- ✗ Matières organiques
- ✗ Vêtements, meubles, jouets, etc.*

* Ces articles doivent être apportés à l'un des écocentres de l'agglomération de Longueuil. Pour en savoir plus: longueuil.quebec/ecocentres.

Autres ressources pour faciliter le tri



GUIDE DE TRI :

saint-lambert.ca/bien-trier



BOTTIN DES RÉCUPÉRATEURS :

saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs



APPLICATION ET SITE WEB ÇA VA OÙ? :

cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Des questions ?

Communiquez avec la Division
de l'environnement :

450 672-4444

environnement@saint-lambert.ca

